



## COMPTE RENDU du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	7
- absents	4
- excusés	4
- votants	7

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire de la commune.

Etaient présents : Didier CADOT, Philippe DAIME, Marylène GIRAULT-DAIME, Sébastien JACCUSSE, Evelyne LAMPIS, Alain POURETTE, Alain THROUDE.

Excusés : Jean-Christophe BON, Philippe FOURTON, Christelle MERLE, Joël PACAUD.

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe DAIME

Début de séance : 20h40

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### Remplacement de la secrétaire de mairie en poste jusqu'au 31 octobre 2021 :

Une personne en poste à SAINT YTHAIRE a postulé, cette personne a été reçue en commission de recrutement.

Le conseil municipal se prononce à 6 voix pour et une abstention en faveur de la création d'un poste d'agent administratif pour une durée de 6 mois pour remplacer l'agent en contrat jusqu'au 31 octobre 2021. Le temps de travail sera de 16 heures et prendra effet au 4 octobre 2021

### RODP télécom 2021 :

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Le Maire rappelle par ailleurs, que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL, et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005 :

RODP télécom	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
<b>Montants</b>				
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>41.29</b>	<b>55.05</b>	<b>non plafonnée</b>	<b>27,53</b>

## ARTERES

### Artères du domaine public routier :

En souterrain : 41,29 € X 0,52 km = 21,47 €

En aérien : 55,05 € X 11,100 km = 611,05 €

**SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE 632,52 €**

### **Adhésion au contrat du Centre de Gestion 71 pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Le Conseil après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.46% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 4.82% (taux compris entre 10% et 52%) et du supplément familial de traitement*

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.07% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 1.16% (taux compris entre 10% et 35%) et du supplément familial de traitement*

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

### **Le maire informe :**

- L'employé communal en arrêt maladie est passé en commission médicale le 31 août 2021. Il est maintenu en maladie ordinaire. Revoir le centre de gestion pour la suite du salaire de l'agent.
- Une classe a été ouverte sur la commune de THUREY avec délestage d'élèves de TRONCHY.
- Les filets du city stade ont été changés par la communauté de commune.
- Un administré demande l'aide de deux personnes du Conseil Municipal afin de faire office de conciliateurs dans un conflit de voisinage.
- Une réunion communication est prévue le 25 septembre 2021 à 9h30 en mairie.

### **Questions diverses :**

- Entretien de la commune : l'employé communal est en arrêt maladie depuis le 6 octobre 2021. Un budget avait été prévu pour l'emploi d'un intérimaire de février à juin 2021. Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont tondu cet été. Une solution est à trouver pour l'entretien de la commune : l'entreprise CHALUMEAU a fait un devis et va évaluer le travail à effectuer. L'ensemble des voies de la commune seront broyées prochainement.
- Entretien des haies de la commune : demander un devis à 3 sociétés paysagères pour tailler les haies et entretenir le cimetière.

**Le maire rappelle :**

- La cantine scolaire est un service proposé aux parents et n'est en aucun cas obligatoire.

La séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,  
Philippe DAIME



A Tronchy, le 21 septembre 2021

Le Maire,  
Sébastien JACCUSSE



